



La Chronique des Amériques

Octobre 2007 N° 17

## Paramilitarisme et scandale de la parapolitique en Colombie

Philippe Dufort\*

*La divulgation récente de nombreux documents et témoignages démontrent qu'une portion de la classe politique colombienne est sous influence d'un groupe armé irrégulier : les paramilitaires. Cette situation, pour le moins délicate, représente une menace à la légitimité de plusieurs institutions gouvernementales et fait évidemment scandale autant à l'interne qu'à l'international. Nous tenterons donc de comprendre les origines et la dynamique du scandale médiatique désormais connu comme la crise de la parapolitique. Ces événements sont centraux afin de saisir le contexte politique actuel en Colombie. Contexte d'autant plus important que le président colombien, Álvaro Uribe Vélez et le Premier ministre Stephen Harper, s'entendirent en juillet 2007 pour négocier un traité de libre échange entre les deux pays.*

Après plus d'un demi-siècle de conflit, notre perception de la Colombie est souvent réduite à la brutalité et au narcotraffic. Les mythes et les préjugés rendent difficile une compréhension en profondeur des développements politiques de la société colombienne. Ces derniers sont pourtant loin d'être chaotiques ou dictés par une culture de la violence. À l'heure où le Canada initie des négociations en vue d'établir un accord de libre-échange avec la Colombie, il importe de comprendre qui sont les protagonistes et quelles sont les dynamiques de ce pays qui est déjà notre troisième partenaire commercial dans la région.<sup>1</sup> À cette fin, nous poserons un regard actualisé

depuis l'intérieur de cette société et de son conflit.

Suite à une brève présentation de l'histoire récente du conflit, nous nous intéresserons plus particulièrement aux relations qu'entretiennent des politiciens colombiens et un acteur armé irrégulier: les Autodéfenses Unies de Colombie (AUC) aussi connues sous le nom de *paramilitaires*. L'étude de ce groupe armé d'extrême droite représente un point de départ essentiel, afin de comprendre les développements récents de la scène politique et sécuritaire colombienne.

Cette dynamique est à la base du scandale médiatique de la *parapolitique* en Colombie. En effet, des preuves rendues publiques récemment démontrent qu'une fraction de la classe politique, soit une quinzaine d'individus jusqu'à maintenant, est sous l'influence des paramilitaires. La situation extrêmement délicate menaçant la légitimité

\* Maîtrise en Relations Internationales, Université du Québec à Montréal.

<sup>1</sup> Presse Canadienne, *Le Canada négocie un accord de libre-échange avec la Colombie et le Pérou*, Le Devoir, Édition du 17 juillet 2007, [En ligne :] <http://www.ledevoir.com/2007/07/17/150601.html> (Consultée le 18 juillet 2007).

des plus hautes institutions gouvernementales fait évidemment scandale autant à l'interne qu'à l'international. Nous tenterons donc de retracer la ligne directrice du développement de cette *parapolitique*.

### **Retour sur le conflit colombien et développement du paramilitarisme**

Ayant débuté dans les années 1940, le conflit armé se transforme suivant les influences de son environnement international et national. De 1948 à 1960, c'est la période de *La Violencia*. Suite à l'assassinat du candidat présidentiel Jorge Eliécer Gaitán, le conflit éclate sous forme de confrontation armée entre les deux principaux partis structurant la politique colombienne (conservateur et libéral). De la décentralisation du mouvement armé lié au Parti libéral se forment les premières formes de guérillas. C'est sur les acquis de ces anciens combattants que naîtront, durant les années soixante, des guérillas répondant à des aspirations révolutionnaires d'inspiration cubaine.<sup>2</sup> Lors de cette période apparaissent les deux principales guérillas aujourd'hui encore actives : les FARC (Forces Armées Révolutionnaires de Colombie) et le ELN (Armée de Libération National).

Parallèlement à l'apparition de la dynamique révolutionnaire, l'État colombien implante une stratégie contre-insurrectionnelle. Durant les années soixante, l'État commence à créer systématiquement des groupes paramilitaires sous l'égide de l'armée. Les origines du paramilitarisme ne sont donc aucunement similaires à celles des autres groupes armés irréguliers, mais prennent plutôt racine dans la stratégie contre-insurrectionnelle de l'État colombien.<sup>3</sup> Leurs

tactiques éminemment brutales s'inscrivent toujours dans la stratégie de lutte irrégulière contre des guérillas de l'État colombien visant à leur dénier l'appui de la population civile. D'ailleurs, de telles méthodes furent également utilisées au Nicaragua, au Honduras et au Guatemala, entre autres.

En Colombie, le développement initial du paramilitarisme contemporain se situe entre les années 1960 et 1980, période au cours de laquelle la légitimité, la constitutionnalité et la légalité de la stratégie paramilitaire sont défendues publiquement.<sup>4</sup> Une part importante des documents légaux liant l'État et la branche para-institutionnelle en formation datent de cette période.<sup>5</sup> Durant cette première phase, le paramilitarisme est présent dans diverses régions de la Colombie sous forme de milices fragmentées répondant à des dynamiques locales. Selon certains, les moyens militaires inégaux dont disposent ces milices dépendent grandement du financement par les élites traditionnelles de la région en question, tandis que d'autres soutiennent que ces moyens doivent plutôt être liés à la présence des narcotrafiquants.

Bien que les années 1980 marquent une intensification du conflit armé, c'est durant les années 1990 que la violence atteint des sommets qui ne s'étaient pas observés depuis l'époque de *La Violencia*. L'exportation de la pâte de coca et de la cocaïne transforme le conflit en fournissant des ressources aux groupes armés. Ce qui se concrétise, chez les groupes de droite et de gauche, par une augmentation constante du recrutement, des actions armées, de la mobilité géographique, des capacités militaires et du potentiel technologique.<sup>6</sup>

<sup>2</sup> Medina Gallego, Carlos (2001). *ELN : Una historia de los orígenes*, Bogota : Rodríguez Quito editores, pp. 36-69.

<sup>3</sup> Au niveau de ces origines, plusieurs documents légaux prouvent cette filiation. Par contre, le maintien des liens subséquents entre l'État et les paramilitaires sont toujours le sujet d'un débat politique en Colombie. Les études sérieuses du développement du paramilitarisme en Colombie démontrent que l'État entretient des relations importantes avec les paramilitaires.

<sup>4</sup> Giraldo, Javier S. (2003). *Guerra o Democracia*. Bogota: Edición El Pez en la Red, p. 140.

<sup>5</sup> Voir à ce sujet les décrets du congrès colombien 3398/1965 visant à organiser la défense nationale. On y stipule l'autorisation accordée au Ministère de la Guerre à « armer des groupes de civils avec un matériel normalement réservé aux forces armées ». Ce décret devient permanent en 1968 avant d'être déclaré inconstitutionnel en 1989 par la Cour suprême.

<sup>6</sup> Chernick, Marc (2005), "Economic Resources and International Armed Conflicts: Lessons from the Colombian

Cette transformation de l'environnement économique est à la base de changements dans les formes d'organisation du paramilitarisme. Pendant la phase suivante de son développement, comprise entre 1980 et 1993, le paramilitarisme demeure un instrument de l'armée et des élites traditionnelles. Toutefois, l'intégration des capitaux du narcotrafic provoque un glissement progressif des fins politiques des milices qui commencent à considérer leurs propres intérêts économiques.

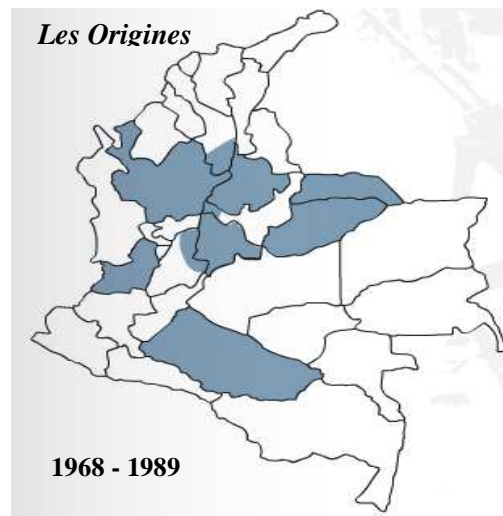
C'est entre 1993 et 1997 que le financement illicite, de simple moyen d'appui à la lutte contre-insurrectionnelle devient un objectif prioritaire pour bon nombre des milices paramilitaires. L'instrumentalisation du narcotrafic offre des ressources importantes à ces groupes et leur permet de se développer. Des organisations paramilitaires acquièrent une dynamique à l'échelle régionale et un certain pouvoir économique et politique. Il en découlera un degré d'autonomie considérable, un programme politique propre et une certaine distanciation face aux élites traditionnelles.

À partir du milieu des années 1990, la coordination des groupes paramilitaires, sous l'égide des AUC, permet l'application d'une stratégie offensive au niveau national.<sup>7</sup> La guerre prend alors un tournant dû à la stratégie paramilitaire qui vise la prise de territoire à feu et à sang. Le groupe bénéficie d'un financement massif grâce au narcotrafic, bien qu'il se lie également à plusieurs secteurs économiques licites par le processus de blanchiment d'argent. Carlos Castaño Gil, fondateur des AUC, devait

admettre que 70% de leurs recettes résultaient du narcotrafic.<sup>8</sup> Ces conditions permettent une consolidation du contrôle des zones déjà maîtrisées par les paramilitaires, ainsi qu'une expansion territoriale rapide durant cette période.

Entre 2002 et 2006, on enregistre près de 20 000 homicides par an en Colombie, la très grande majorité imputable à la violence sociopolitique. Les paramilitaires sont responsables de plus de 60% de ces assassinats, tandis que 25% sont attribuables aux guérillas.<sup>9</sup> Ils sont aussi responsables de la grande majorité des 3,5 millions de déplacés par la guerre. Les paramilitaires sont ainsi les principaux artisans de la plus grave crise humanitaire de l'hémisphère, autant par la quantité que par la brutalité de leurs actions.<sup>10</sup> (Voir annexe 1)

## Le développement géographique du paramilitarisme



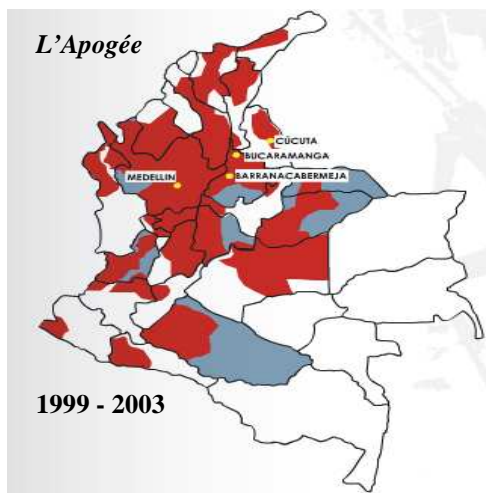
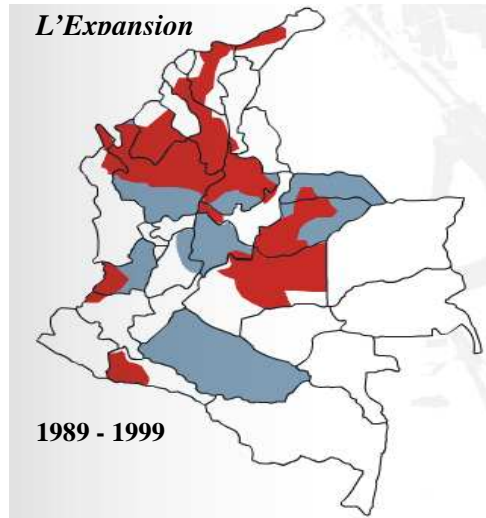
case", In Arnson, Cynthia et William Zartman (eds) (2005), *Rethinking the economics of war : The intersection of Need, Creed and, Greed*. Washington : Woodrow Wilson Center Press, pp 178-179.

<sup>7</sup> Le 18 avril de 1997 Carlos Castaño Gil, ancien guide de l'Armée nationale, et les commandants des groupes paramilitaires les plus importants du pays fondent les Autodéfenses Unies de Colombie (AUC). Voir à ce sujet Human Rights Watch, *La "sexta División". Relaciones militares - paramilitares y la política estadounidense en Colombia*, septembre 2001. [En ligne :] [http://www.hrw.org/spanish/informes/2001/sexta\\_division.html](http://www.hrw.org/spanish/informes/2001/sexta_division.html) (Consultée le 15 juillet 2007).

<sup>8</sup> Corporacion Nuevo Arco Iris, « *Paramilitares y politicos* », *Rapport spécial*, Arcanos, No. 13, Mars 2007, Bogotá, Colombie, p.5.

<sup>9</sup> Comision Colombiana de Juristas, *Colombia 2002-2006: Situación de derechos humanos y derecho humanitario*, janvier 2007, Bogotá, Colombie, p.2.

<sup>10</sup> Comision Colombiana de Juristas, *Violencia sociopolítica y violaciones a los derechos humanos en Colombia: la paramilitarización del Estado*, Bogotá, 13 de octubre de 2005. [En ligne :] [www.coljuristas.org](http://www.coljuristas.org) (Consultée le 2 août 2007).



Sources : Cartes adaptées du dossier sur le thème du paramilitarisme de la revue *Semana* [En ligne :] [www.semana.com](http://www.semana.com).

Au tournant du 21<sup>e</sup> siècle, les paramilitaires ont réussi à établir un important contrôle militaire, social et politique dans plusieurs régions. En 2002, leur présence fut documentée dans 223 municipalités et dans la majorité des départements de la Colombie.<sup>11</sup> C'est sur ces bases qu'il est possible de comprendre les fondements de l'actuelle crise de la *parapolitique*.

### **Expansion paramilitaire et influence politique**

La période d'expansion du paramilitarisme, entre 1999 et 2003, représente l'apogée du

<sup>11</sup> *Ibid.* p.7.

pouvoir des paramilitaires. Ces derniers témoignent alors d'une préoccupation manifeste pour le processus politique et électoral. Ils y transposent systématiquement les gains militaires en influence sur le pouvoir politique local, régional et national. De cette manière, la stratégie paramilitaire, son articulation au narcotrafic et la cooptation des élites locales entraînent la formation d'un vecteur politique important. De façon inédite, les assises des deux partis traditionnels (libéral et conservateur) furent déstabilisées par la consolidation de nouveaux intérêts entre les différents acteurs.<sup>12</sup> Il demeure donc essentiel d'expliquer ce qui poussera politiciens et paramilitaires à collaborer plus étroitement et ce, de façon simultanée dans plusieurs régions du pays.

Les intérêts qui unissent certains politiciens, les paramilitaires et les élites économiques régionales prennent racine dans la lutte aux guérillas. Toutefois, dans les années 1990, cette convergence se précisa dans la formation d'un agenda politique partagé. Ce sont des intérêts communs qui permirent cette alliance. D'une part, l'agenda politique des AUC visait à instaurer un climat propice à des négociations de paix avantageuses menant finalement à la légalisation des nouvelles fortunes de leurs chefs. À cette fin, des appuis parmi les structures de pouvoir régionales et les politiciens de tous niveaux étaient nécessaires. D'autre part, les efforts de démocratisation venus du pouvoir central affectent les élites régionales.<sup>13</sup> Le contrôle et la coercition paramilitaires permettaient alors aux élites régionales de former des enclaves autoritaires afin de consolider leur pouvoir régional.<sup>14</sup>

<sup>12</sup> *Ibid.* p.6.

<sup>13</sup> Avilés, William (2006), *Global Capitalism, Democracy, and Civil-Military Relations in Colombia*, Albany: State University of New York Press, pp.105-122.

<sup>14</sup> Gibson, Eduard (2006), « Autoritarismo subnacional : estrategias territoriales de control político en regímenes democráticos », DESAFIOS No. 14, Centro de Estudios Políticos e Internacionales (CEPI), Universidad del Rosario, Bogotá. Cité dans Corporacion Nuevo Arco Iris, *Op. cit.* p.17.

Dans le domaine électoral, cette alliance a donné lieu à la formation d'une multitude de nouveaux partis régionaux<sup>15</sup>. C'est durant les élections parlementaires de 2002 et régionales de 2003, que se fit sentir de façon importante ce changement historique dans le poids entre partis traditionnels et nouveaux partis. En 2003, les libéraux et les conservateurs firent élire respectivement 232 et 160 maires. Pour leur part, les nouveaux partis firent élire 251 maires et près de 4 000 conseillers. Bien que les partis traditionnels n'aient pas été exempts de collaborations avec les paramilitaires, la venue de nouveaux partis est symptomatique d'un contrôle local accru, un contrôle qui allait permettre l'insertion de sympathisants dans divers postes de pouvoir dans plusieurs régions<sup>16</sup>.

Les AUC influencèrent également les échelons politiques supérieurs. D'abord, ils reconfigurèrent le portrait politique d'une douzaine de départements et en transformèrent plusieurs autres. En 2002, se produisit un changement historique lorsque les partis conservateur et libéral perdirent la majorité au Congrès au profit de candidats issus des nouveaux partis. L'*Observatoire du Conflit Armé* de la *Corporacion Nuevo Arco Iris* analysa les correspondances entre les résultats des élections parlementaires de 2002 et 2006 avec les zones contrôlées par les paramilitaires. Cette recherche faisait clairement ressortir une corrélation entre l'élection de candidats issus des nouveaux partis et les zones ou municipalités sous contrôle paramilitaire<sup>17</sup>. Ces résultats

correspondaient d'ailleurs aux dires des chefs paramilitaires Vicente Castaño Gil et de Salvatore Mancuso qui déclarèrent contrôler 35% des sièges au Congrès colombien<sup>18</sup>.

### Concrétisation du projet de démobilisation paramilitaire

Après leur arrivée au Parlement, les élus ayant bénéficié de l'appui des paramilitaires ne déçurent pas les espoirs qui avaient été mis en eux. Le 15 juillet 2003, le gouvernement et les AUC signent l'accord de « Santafé de Ralito » qui inclut un cessez-le-feu unilatéral. L'accord prévoit également la démobilisation progressive des 10 000 à 20 000<sup>19</sup> combattants des AUC et la disparition complète de l'organisation en tant que groupe armé pour la fin de 2005. Les négociations de paix, afin de réintégrer les paramilitaires à la vie civile débutèrent dans des conditions très peu contraignantes. Les parlementaires reliés aux zones d'influence paramilitaires ne furent pas isolés dans ce processus, puisque le président Uribe l'approuva également, créant ainsi un climat favorable à la démobilisation des paramilitaires<sup>20</sup>.



Démobilisés paramilitaires réinsérés dans la société civile comme moto-taxistes. Frontière des départements d'Antioquia et du Chocó. Photographie de l'auteur, juillet 2007.

<sup>15</sup> Comme suite aux compilations-statistiques et aux analyses de l'*Observatorio del conflicto Armado* de la *Corporacion Nuevo Arco Iris* nous considérons les résultats des nouveaux partis comme une compilation des résultats obtenus par les partis : « Colombia Viva, Sí Colombia, Convergencia Popular Cívica, Mípol, IR, Mpu, Alas, Moral, Colombia Democrática, Apertura Liberal, Cambio Radical, Convergencia Ciudadana, Equipo Colombia y Movimiento Nacional, y Movimiento Conservador Progresista » *Corporacion Nuevo Arco Iris, Op. cit.*, p.23.

<sup>16</sup> *Id.*

<sup>17</sup> La recherche de la *Corporacion Nuevo Arco Iris* démontre une correspondance géographique importante entre l'élection des dits *nouveaux partis* et le contrôle paramilitaire. Cette correspondance est interprétée par la transposition du pouvoir

militaire et financier paramilitaire en influence sur le vote par diverses stratégies illicites.

<sup>18</sup> *Ibid.* p.2.

<sup>19</sup> Centre for International Policy, « Information on the combattants », Colombia Project, 27 August 2002. [En ligne] : <http://ciponline.org/colombia/infocombat.htm> (Consultée le 06 décembre 2006).

<sup>20</sup> *Corporacion Nuevo Arco Iris, Op. cit.*, p.23.

Le 27 juillet 2005, par l'intermédiaire du Congrès, le gouvernement fit approuver, parallèlement à ce processus de négociation, la loi *Justice et Paix*<sup>21</sup> qui devait fournir un cadre légal au processus de démobilisation des groupes paramilitaires. Cette dernière ne comprenait aucun mécanisme permettant d'assurer des enquêtes minimales sur les graves crimes commis par ce groupe, ni l'application de sanctions et de réparation aux victimes. De plus, elle accordait, au groupe paramilitaire un statut traditionnellement réservé aux armées de libération ou révolutionnaires, plutôt que de prévoir le sort généralement réservé aux groupes paraétatiques contre-insurrectionnels. La loi visait également à contrer la menace d'extradition vers les EUA des chefs paramilitaires accusés de narcotrafic. Enfin, elle permettait de légaliser les immenses propriétés et fortunes accumulées par la violence et le narcotrafic.<sup>22</sup>

Divers aspects de ce cadre légal attirèrent l'attention des organisations internationales de protection des droits humains. L'efficacité des mécanismes prévus dans le processus de démobilisation pour assurer la justice, pour répondre aux droits des victimes et mettre en place des garanties futures est questionnée par le Haut-Commissaire pour les Droits Humains de l'ONU, la Commission Inter-Américaine des Droits Humains, Amnesty Internationale et Human Right Watch.<sup>23</sup> Au niveau national, le Parti libéral, le Polo Democrático, ainsi que de nombreuses organisations non-gouvernementales (ONG)

s'opposèrent au processus. Dans ces conditions, seule l'Organisation des États Américains (OEA) participe au processus par l'entremise de la *Mission d'Appui au Processus de Paix en Colombie* (OEA/MAPP),<sup>24</sup> depuis 2004.<sup>25</sup> Malgré des critiques importantes à l'interne comme à l'externe, le président Uribe décida d'aller de l'avant sans modifier la législation.

### Faibles et dérapages dans l'alliance entre politiciens et paramilitaires

D'autres institutions de l'État colombien, moins vulnérables à l'influence directe des parlementaires et du président, changèrent le cours de ce qui semblait être une démobilisation marquée par une impunité généralisée.<sup>26</sup> La Cour constitutionnelle a établi dans une sentence (C-370, du 18 mai 2006) l'inconstitutionnalité de la loi *Justice et Paix* encadrant la démobilisation, principalement en raison de l'inefficacité des enquêtes et de la non-proportionnalité des peines. Ces aspects furent ultérieurement renforcés et la loi entra en vigueur. Bien qu'elle ne réponde toujours pas intégralement aux standards internationaux, sa version modifiée par la Cour constitutionnelle permet à tout le moins d'atteindre les chefs paramilitaires. Ces derniers protestèrent d'ailleurs contre le texte qui fut tout de même accepté.<sup>27</sup>

<sup>21</sup> Ley 975 de 2005, « Ley de Justicia y Paz », Oficial No. 45.980 del 25 de julio de 2005, [en ligne :] <http://www.acnur.org/biblioteca/pdf/3650.pdf> (Consultée le 12 avril 2007).

<sup>22</sup> Amnesty International, *Colombia – Los paramilitares en Medellín: ¿desmovilización o legalización?*, septembre 2005, [en ligne :] <http://web.amnesty.org/library/index/ESLAMR230192005> (Consultée le 26 octobre 2006).

<sup>23</sup> Voir par exemple la Commission Interaméricaine des Droits Humains (CIDH). *IACHR issues statement regarding the adoption of the "law Justice and Peace" in Colombia*. Press Release, N° 26/05., [en ligne :] <http://cidh.oas.org/Comunicados/English/2005/26.05eng.htm> (date d'accès : décembre 2005).

<sup>24</sup> *Convenio entre el gobierno de la Republica de Colombia y la Secretaria General de la Organización de los Estados Americanos para el acompañamiento al proceso de proceso de paz en Colombia*, Bogotá, Colombia, 23 janvier 2004, [en ligne :] [www.altocomisionadopalapaz.gov.co](http://www.altocomisionadopalapaz.gov.co) (Consultée le 18 décembre 2005).

<sup>25</sup> Semana. « Aire fresco » (2004), Volume 1135, 2004-01-30. [en ligne :] <http://semana2.terra.com.co/archivo/articulosView.jsp?id=76153> (date d'accès : décembre 2005).

<sup>26</sup> Amnesty International, *Colombia – Los paramilitares en Medellín: ¿desmovilización o legalización?*, septembre 2005, [en ligne :] <http://web.amnesty.org/library/index/ESLAMR230192005> (Consultée le 26 octobre 2006).

<sup>27</sup> Corporacion Nuevo Arco Iris, *Op. cit.*, p.30.



Graffiti et *parapolitique* à Bogotá.  
Photographie de l'auteur, juillet 2007.

À Santa Fe de Ralito, les chefs paramilitaires débattaient à l'interne pour savoir s'ils devaient rompre les alliances de 2002 avec les nouveaux partis et le clan uribiste pour former un parti unique dans lequel les démobilisés paramilitaires pourraient participer directement à l'élection de 2006. Ils optèrent pour continuer à appuyer la réélection à la présidence d'Uribe en espérant que la formation d'un nouveau Congrès permettrait de remodeler la loi *Justice et Paix*. Forts de leurs appuis, les nouveaux partis fusionnèrent dans diverses alliances rassemblant les partisans urbains et ruraux d'Uribe. Des divisions émergèrent toutefois autour du thème paramilitaire, ce qui occasionna le passage à l'opposition de plusieurs personnalités et, notamment, de l'ancien président Gaviria qui avait donné précédemment un appui essentiel à Uribe.<sup>28</sup>

C'est ainsi qu'à la fin de l'année 2006, les premiers indices de l'existence de la *parapolitique* firent leur apparition sur la scène médiatique. Dans un premier temps, les révélations publiques démontraient que les chefs paramilitaires et des leaders politiques se réunissaient afin de planifier une stratégie pour l'élection de 2006. À la suite de cette bévue, plusieurs politiciens se montrèrent moins prompts à appuyer les demandes paramilitaires. Craignant d'être trahis par leurs anciens alliés, les paramilitaires ravivèrent l'aile militaire des AUC et menacèrent de retourner dans les montagnes. Des rumeurs en ce sens, les

<sup>28</sup> *Ibid.* p.27.

pressions de l'ambassade des EUA et l'opinion publique poussèrent finalement le président Uribe à *relocaliser* 59 chefs paramilitaires vers la prison de haute sécurité d'Itagüí, près de la ville de Medellín. Les tensions entre le gouvernement et les paramilitaires ne furent que plus explicites par la suite<sup>29</sup>.

En parallèle, la Cour suprême de justice et la *Fiscalía* firent enquête sur plusieurs dirigeants politiques et hauts fonctionnaires, résultant dans la détention de parlementaires à la fin 2006 et au début 2007. Ces enquêtes créèrent un énorme fossé dans l'alliance entre paramilitaires et politiciens. En effet, les politiciens ayant bénéficié de l'influence paramilitaire commencèrent à craindre sérieusement des représailles juridiques pour collaboration avec une organisation irrégulière figurant sur la liste des organisations terroristes dressée par les EUA. L'alliance se trouva encore plus ébranlée par les réticences grandissantes des politiciens à remplir leurs engagements envers les paramilitaires.

C'est dans ce contexte d'une alliance vacillante entre paramilitaires et politiciens, qu'éclata le scandale médiatique de la *parapolitique*. La publication de témoignages, d'enregistrements et de documents, jusque-là demeurés secrets, révéla l'étendue des liens entre ces groupes. Ce contexte explique peut-être les motivations du chef paramilitaire Salvatore Mancuso, lorsqu'il incrimina près de 50 dirigeants politiques de s'être placés « sous la *coupole* paramilitaire en date de juillet 2001 ». « Salvatore Mancuso remit un document dans le cadre de sa version libre devant les enquêteurs de la loi *Justice et Paix*. Y apparaît la signature de 7 sénateurs et de 4 représentants à la chambre. Aussi, d'autres dirigeants politiques locaux signèrent le document qui porte la date du

<sup>29</sup> Plusieurs chefs de niveau intermédiaire des AUC optèrent pour continuer ouvertement leurs activités criminelles et militaires. Bien qu'on se réfère à l'activité paramilitaire comme à des nouveaux groupes émergents, il s'agit de la continuité des structures de l'AUC.

23 juillet 2001, à Santa Fe de Ralito. »<sup>30</sup>. C'est, par contre, la saisie de l'ordinateur du chef paramilitaire Rodrigo Tovar (*alias Jorge 40*) qui apporta un lot impressionnant de preuves à valeur juridique contre des parlementaires et autres dirigeants politiques. La Cour suprême commença alors à convoquer ces derniers et à déposer de nombreuses mises en accusation. À ce jour, les preuves se multiplient et nourrissent toujours le scandale de la *parapolitique*.

À date, plus de 40 parlementaires, dont le cousin du président et un autre toujours en fuite, furent interpellés par la Cour Suprême<sup>31</sup>. Il semblerait que « non moins de 60 parlementaires en exercice pourraient être accusés, de même qu'une bonne quantité de gouverneurs, de maires et de conseillers »<sup>32</sup>. Ce qui soulève la question de savoir si le président Uribe lui-même ne pourrait pas être mêlé un jour ou l'autre au scandale de la *parapolitique*.

### **Crise de légitimité des institutions politiques colombiennes et relations externes**

À l'heure où les institutions colombiennes vivent une très grave crise de légitimité, il n'est pas inutile de se demander quelles seront les implications de ces événements pour les partenaires de la Colombie.<sup>33</sup> Déjà, plusieurs sons de cloche se font entendre aux EUA. Les Démocrates, majoritaires dans les deux chambres, se saisirent de l'affaire afin de réduire l'aide militaire et d'ajouter des conditions à l'aide économique destinée à la Colombie. En ce sens, le scandale de la *parapolitique* aura contribué à renforcer le contrôle sur l'aide extérieure au

vu des liens persistants entre les institutions colombiennes et les paramilitaires. En revanche, les Républicains ont eu tendance à négliger cet aspect même si les AUC figurent sur la liste des organisations terroristes.<sup>34</sup>

Dans ces conditions, il est pour le moins étonnant que, du côté canadien, on choisisse ce moment pour effectuer un rapprochement diplomatique et commercial avec la Colombie. Si la première visite officielle d'un Premier ministre canadien en Colombie représente une initiative importante, il n'en reste pas moins que l'ouverture des négociations en vue de la signature d'un accord de libre-échange entre les deux pays à la mi-juillet ne peut pas, compte tenu de la crise que traverse actuellement la Colombie, occulter les autres enjeux. Bien sûr, étant donné que la Colombie représente le troisième marché d'exportation du Canada dans la région, la position pragmatique de M. Harper, qui fait primer les relations commerciales sur la situation interne, peut sembler raisonnable pour certains. Cependant, il s'agit là d'un positionnement pour le moins ambigu pour un gouvernement qui se trouve, en apparence, à aligner sa position commerciale sur celle des EUA, mais qui se trouve, en réalité et contrairement à ces derniers, à fermer complètement les yeux sur les dimensions sociales et humanitaires de la crise actuelle<sup>35</sup>.

En somme, dans la foulée de l'ouverture de négociations commerciales bilatérales, le Canada peut-il faire l'économie d'une réflexion plus large sur les enjeux du conflit colombien? Le scandale de la *parapolitique* représente un problème de gouvernance majeur en Colombie et peut encore éclabousser bien des protagonistes de la politique colombienne. Ce scandale

<sup>30</sup> *Ibid.* p.31.

<sup>31</sup> Agence France Presse, *Colombie: quatre membres du Congrès liés aux paramilitaires*, Le Devoir, Édition du 26 juillet 2007, [En ligne :] <http://www.ledevoir.com/2007/07/26/151459.html> (Consultée le 26 juillet 2007).

<sup>32</sup> Corporacion Nuevo Arco Iris, *Op. cit.*, p.32.

<sup>33</sup> Durant les années 1990, il fut démontré que les cartels de la drogue avait financé massivement des politiciens et le président colombien Samper. La crise interne eut de nombreuses répercussions à l'international notamment dans la politique étrangère des États-Unis envers la Colombie.

<sup>34</sup> Sergio Gómez Maseri, *Más requisitos a ayuda de E.U. en el 2008*, El Tiempo, Édition du 21 juin 2007, cahier 1, p3.

<sup>35</sup> Presse Canadienne, *Le Canada négocie un accord de libre-échange avec la Colombie et le Pérou*, Le Devoir, Édition du 17 juillet 2007, [En ligne :] <http://www.ledevoir.com/2007/07/17/150601.html> (Consultée le 18 juillet 2007).



représente un indice du potentiel de corruption du *nexus* formé entre le paramilitarisme et le narcotraffic. D'autant plus que l'économie licite est de plus en plus pénétrée par ces protagonistes, afin de blanchir de l'argent et de normaliser des fortunes acquises illicitement. Et que dire de la démobilisation qui a, en pratique, amnistié et normalisé des criminels de guerres et des narcotrafiants sans pour autant démanteler l'organisation paramilitaire? Cette situation devrait préoccuper le gouvernement du Canada, puisque certains secteurs économiques qui l'intéressent dans ce pays, comme l'agro-industrie et les mines, sont particulièrement touchés par l'influence paramilitaire.

Les opinions exprimées et les arguments avancés dans cette publication demeurent l'entière responsabilité de l'auteur-e et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Observatoire des Amériques ou des membres du Centre Études internationales et Mondialisation (CEIM).